

Doit être affilié à l'Enim, le marin, plaisancier professionnel
breveté (hors BACPN et BRACPN : affiliation régime général) et apte

sur un navire de plaisance à usage personnel,
dans le cadre d'un service de skipper ou d'un convoyage

sur un navire de plaisance à usage commercial, effectuant du transport de passagers à titre lucratif / loué
dans le cadre d'un contrat unique avec une prestation de skipper / exploité en charter (hors exploitation de lignes régulières)

sous pavillon français

sous pavillon étranger

sous pavillon français

sous pavillon étranger

respectant la réglementation
plaisance (division 240)

L'affiliation se fera
sur option en vertu de
l'article L5551-1 du CT
sur condition de résidence

détenant un permis d'armement
(et une carte de circulation si double usage)

respectant les conditions de sécurité
des divisions 241 et 242

avec un nombre de passagers limité,
à l'exclusion des lignes régulières

détenant une carte
de circulation

avec un nombre de passagers limité,
à l'exclusion des lignes régulières

Le marin, pour être affilié Enim, doit être identifié en DML
hors champ du décret de 2015-1191.

Le marin sera identifié en DML
conformément au décret de 2015-1191.

L'affiliation se fera suite à une demande auprès de l'Enim
en vertu de l'article L5551-1 du CT sur condition de résidence.
Le marin pour être affilié Enim devra être identifié en DML hors
champ du décret de 2015-1191.

Il peut être **non-salarié**
effectuant une prestation
de service (déclarations
sociales à effectuer sur l'ODS
Urssaf avec le navire 999999).
Le statut de micro-entreprise
est incompatible avec l'Enim.

Il peut être **salarié** du
propriétaire du navire ou
d'une SPRPGM avec un contrat
d'engagement maritime (les
déclarations sociales seront
alors effectuées en DSN
sur le navire 999999).

Il peut être **non-salarié**
effectuant une prestation de
service (déclarations sociales à
effectuer sur l'ODS Urssaf avec
le numéro du navire armé). Le
statut de micro-entreprise est
incompatible avec l'Enim.

Il peut être **salarié** avec un
contrat d'engagement mari-
time (les déclarations sociales
seront alors effectuées en
DSN sur le navire armé) par le
propriétaire du navire ou une
SPRGM.

Il peut être **non-salarié** effec-
tuant une prestation de service
(déclarations sociales
à effectuer sur l'ODS Urssaf
avec le navire 999999).
Le statut de micro-entreprise
est incompatible avec l'Enim.

Il peut être **salarié** avec
un contrat d'engagement
maritime (les déclarations
sociales seront alors effec-
tuées en DSN sur le navire
999999).